

CONSEIL d'ADMINISTRATION 2019-2020

PROCES-VERBAL de la séance d'urgence du VENDREDI 15 MAI 2020

MEMBRES TITULAIRES	Présents	SUPPLEANTS	Présents
PRESIDENT : Nicolas Olivier MOREAU, Principal	X		
ADMINISTRATION : Maxence THEVENET, Principal-adjoint Catherine GRUCHET, Adjointe gestionnaire David GIPOULOU, Agent comptable Aurore PEREIRA, Conseillère principale d'éducation.	X		
REPRESENTANTS du DEPARTEMENT : Jean-Jacques LOZACH Marinette JOUANNETAUD		Jean-Pierre DUGAY Anne-Marie GAUTRET	Excusé
REPRESENTANT de la COMMUNAUTE de COMMUNES : Sylvain GAUDY		Michèle SUCHAUD	
REPRESENTANT de la COMMUNE : Raymond LALANDE		Jacques MALIVERT	
PERSONNALITE QUALIFIEE : Alain BOSLE	Excusé	/	
PERSONNELS ENSEIGNANTS : Gaëlle LE LUYER	X	Jean-Michel ARNAUD	
Isabelle CASTEX		David FARIGOUX	
William BOARETTO	X	Conan LE GUYADER	
Sabrina TRAYAUD	X	Julie AGEORGES	
Marie DECOURSIER-AUCLAIR	X	Clément BENABDELMALEK	
Violette HOLLOCOU	X	Michaël POUGEADE	
Sébastien DUPONT	X	Catherine PERRIER	X
PERSONNELS ADMINISTRATIFS et TECHNIQUES : Jean-Luc BELLET		/	
Jean-Michel DUCONGE		/	
/		/	
PARENTS d'ELEVES : Patricia DELAGE	X	Jérôme HIBERTY	
Murielle CHLEBOWSKI	X	/	
Mevlûde BEKDAS		/	
Jean-François CUQUEMELLE	X	/	
Agnès SNITER		/	
Joëlle THIBAUD		/	
Swany POURQUIE		/	
ELEVES Alexis BOGROS		Chayna MEUNIER	
Nara CLEMENT		Laura MARIE	
Ilona HERBERT		Clémence CHASSOUX	

La séance est réalisée à distance à l'aide de l'application Jitsi Meet, logiciel libre, ouvert et gratuit. M. Moreau ouvre à 18h09 après constatation de la présence de 11 membres votants sur 11 membres présents.

Mme Auclair est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Information : point sur la situation du collège ;**
- 2- Présentation : protocole sanitaires et organisation pédagogique du collège à partir du 18 mai ;**
- 3- Vote : modification des jours d'ouverture, des horaires et du règlement intérieur du collège ;**
- 4- Questions diverses.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1- Information : point sur la situation du collège

M. Moreau informe le Conseil d'administration qu'il a été nommé principal par intérim à compter du 13 mai 2020 en remplacement de Mme Guillemot pour raison de santé. Sur proposition de Mme Guillemot et de M. L'IA-DASEN, Madame la Rectrice a choisi de nommer M. Moreau qui dirige des établissements scolaires depuis 10 ans et qui est formateur national pour la prévention et la gestion des crises en milieu scolaire.

M. Moreau précise que tout a été mis en œuvre par la direction départementale de l'éducation nationale et le rectorat d'académie pour pourvoir aux postes manquants en cette rentrée :

- Mme Vareille remplace Mme Pereira sur le poste de CPE jusqu'à son retour ;
- Mme Biron remplace Mme Gruchet sur le poste d'adjointe gestionnaire jusqu'à fin mai ;
- Mme Dubois vient à temps plein pour la gestion matérielle et l'intendance.

M. Moreau explique qu'un collectif de secours au sein de l'établissement a participé à la conception d'un protocole d'accueil conforme au protocole sanitaire national pour le second degré. Il remercie vivement les personnels qui ont participé à cet effort de réflexion très important. Cette organisation va se poursuivre. Tous les personnels du collège pourront s'inscrire dans cette organisation générale au cours des prochaines semaines.

M. Dupont intervient pour expliquer qu'il s'agit d'un bouleversement profond au niveau de l'équipe avec un décalage de fonctions, ce qui n'est pas optimal face à la situation.

M. Moreau confirme que ce ne sont pas des conditions optimales et que le remplacement de certains personnels-clés provoque un effet de « sur-crise ».

Arrivée de M. Cuquemelle – 18h15

La connexion de M. Dupont étant de mauvaise qualité, M. Moreau donne lecture avec son accord de la motion proposée par l'équipe pédagogique. Il interroge le Conseil sur d'éventuels commentaires.

Mme Le Luyer demande aux parents d'élèves s'ils ont des questions sur la motion.

M. Cuquemelle intervient et indique que les sentiments décrits dans la motion sont partagés, qu'il est difficile de mettre en place des mesures qui permettent de garantir la sécurité de tous et un retour au collège dans les meilleures conditions.

Mme Le Luyer précise que les personnels vont faire de leur mieux dans des conditions non idéales.

M. Cuquemelle demande si l'équipe a une idée du nombre d'élèves accueillis lundi ?

M. Moreau insiste sur la qualité de la mobilisation de l'équipe et indique que l'établissement a appelé toutes les familles de 6^{ème} et 5^{ème} qui avaient exprimé le souhait d'un retour de leur enfant au collège. 39 élèves sont potentiellement attendus au collège le 18 mai :

- 6^{ème} : 1 groupe de 6 élèves et 1 groupe de 8 élèves ;
- 6^{ème} et 5^{ème} SEGPA : 1 groupe de 7 élèves ;
- 5^{ème} : 2 groupes de 9 élèves.

Le collège est en situation de pouvoir accueillir tous ces élèves car il peut accueillir à ce stade jusqu'à 5 groupes de 9 élèves, soit 45 élèves.

2- Présentation : protocole sanitaires et organisation pédagogique du collège à partir du 18 mai

Pour l'EPS, des marquages au sol dans la cour extérieure et au niveau de la bagagerie ont été réalisés : la Mairie de Bourgneuf a permis de faire un tracé temporaire grâce à l'intervention de M. Lakrouf, agent de restauration.

Le poste de photocopies est difficile voire impossible à sécuriser. M. Moreau précise la possibilité de venir faire des photocopies « en direct » en respectant la procédure qu'il faut encore préciser en lien avec l'infirmière de l'éducation nationale.

M. Moreau indique que le collège fournira des masques aux élèves et réalisera leur entretien. Une organisation interne très rigoureuse a été mise en place pour l'entretien des masques afin de respecter la marche en avant. Un protocole de distribution des masques par le service de Vie Scolaire a été élaboré et testé.

M. Dupont se satisfait de cette avancée sanitaire car le collège aura la responsabilité du matériel. Il avance aussi un argument financier : les familles n'auront pas à supporter le coût de l'achat des masques et ni l'organisation de leur entretien.

M. Moreau précise que le médecin de l'éducation nationale laisse la responsabilité au collège en ce qui concerne les masques. Il indique aussi que ce fonctionnement transfère la responsabilité de la fourniture et de l'entretien des masques des élèves sur l'établissement. Confiant dans les équipes techniques, de vie scolaire du collège et EPS, il assume pleinement cette responsabilité.

Le collège dispose à ce jour de 400 masques qui peuvent être lavés 20 fois chacun, ce qui laisse au collège une autonomie de 40 jours de fonctionnement avec l'effectif d'élèves attendu. Le ministère de l'éducation nationale annonce par ailleurs des réassorts dans les prochaines semaines.

M. Cuquemelle demande à M. Moreau s'il a contacté l'entreprise Matress qui fabrique des masques à Bourgneuf. Il informe que cette société produit environ 1000 masques par jour, avec une forte demande mais que cela pourrait être intéressant pour le collège de la contacter. M. Moreau s'engage à prendre contact avec cette entreprise dès lundi 18.

Modifications des documents transmis avant le Conseil (voir documents joints en Annexe) :

- **Document 2** :
 - Il était indiqué que les portails seraient fermés en continu ; or, les personnels pourront circuler sous leur responsabilité.
 - La mise en rang des élèves paraissait difficile à tenir, l'emploi du temps prévoit le moins possible de mise en rang des élèves.
 - L'accès aux sanitaires prévoit désormais une désinfection avant et après usage avec un désinfectant qui ne contient pas d'allergène connu.
- **Document 3** : Le collège s'engage à fournir les masques et outrepassé sur ce point le protocole sanitaire préconisé pour le second degré. M. Dupont propose d'indiquer ce choix comme étant un choix politique de bon sens de l'établissement. M. Moreau reformule en expliquant que ce choix s'explique par les spécificités du collège. Mme Le Luyer pose la question de la limite de stock à envisager dans le protocole.

M. Moreau répond que, dans l'éventualité où le protocole sanitaire ne peut être tenu, le collège pourrait être fermé. Mr Dupont demande quelle est la vision des parents d'élèves. Mme Le Luyer répond à Mme Chlebowska et lui explique le protocole. Mr Cuquemelle trouve cohérent le fait que le collège fournisse les masques.

- **Document 6** : Le service de vie scolaire pourra prendre la température d'un élève à distance s'il y a un doute sur la prise de température à domicile ou sur l'apparition de symptômes évoquant la COVID-19.
- **Document 9** : Le dispositif pédagogique prévu pour développer et maintenir les liens culturels (1 jour 1 personnel 1 œuvre) a été retiré du protocole pour accueillir les émotions des élèves. M. Cuquemelle interpelle l'équipe sur le caractère anxiogène des mesures mises en place dans le collège. M. Moreau répond que cette inquiétude fera l'objet d'un point de vigilance très fort de la part de tous les personnels.
- **Document 10** : Les enseignants d'EPS portent le masque en continu pendant les cours.

M. Dupont questionne sur l'utilisation de la zone EPS située dans la cour extérieure en dehors des temps d'EPS. M. Moreau répond que cette zone pourra être utilisée par tous en dehors des cours d'EPS. M. Moreau informe également de la possibilité d'utiliser la piste d'athlétisme à partir de début juin sous réserve de l'accord de la commune de Bourganeuf. Mme Perrier propose de mettre en place des activités de randonnée ou marche sportive à intégrer dans les emplois du temps.

M. Dupont demande s'il est possible de tenir des cours en extérieur. M. Moreau répond que rien ne s'y oppose à condition que cela soit prévu à l'avance pour contrôler la circulation des élèves et l'application du protocole sanitaire, en lien avec le service de vie scolaire.

3- Vote : modification des jours d'ouverture, des horaires et du règlement intérieur du collège

a. Modification des jours d'ouverture

"A partir du 18 mai 2020, les cours sont organisés les lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire."

Votants : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

b. Modification de l'accès à l'établissement

"A partir du 18 mai 2020, l'accès à l'établissement est réservé aux élèves et aux personnels du collège. L'accès de toute autre personne est soumise à l'autorisation du chef d'établissement."

Votants : POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0

c. Modification pour les élèves externes

"Les horaires de sortie et d'entrée des élèves externes sont adaptés aux pauses méridiennes de leurs groupes d'affectation."

Votants : POUR : 8 CONTRE : 4 ABSTENTIONS : 0

M. Dupont souhaite expliquer son vote contre. Il espère que le temps de pause méridienne puisse être différent d'un temps en classe : plus libre, plus social. Le collège est vaste, il aimerait que puisse se créer les conditions de plus de liberté et d'autonomie. M. Moreau est ouvert à d'autres possibilités, d'autres expérimentations. Mme Le Luyer ajoute que les élèves sont des adolescents qui ont besoin de moments agréables, de se promener, même à 1 mètre de distance, libérés des contraintes imposées par l'adulte. M. Moreau propose aux professeurs de mettre les élèves dans cette situation pour expérimenter s'ils le souhaitent. M. Dupont ajoute que la tension est forte, d'autant plus quand la pause méridienne est réduite. Il estime que cette respiration méridienne est un réel besoin. Il propose que les personnels en charge de la surveillance pendant cette pause tournent, qu'ils effectuent une surveillance active permettant la discussion entre les élèves et avec les adultes. Il envisage une individualisation avec du prêt de matériel possible. Mme Perrier intervient pour préciser que le prêt de matériel aux élèves, dans le contexte actuel, n'est pas possible. Les professeurs d'EPS doivent prendre en compte de nombreuses contraintes et se retrouvent bridés. Dans le cas d'utilisation de matériel individuel, il faudrait veiller à une désinfection approfondie et à préciser les responsabilités en cas de transmission par ce biais. M. Dupont met l'accent sur la difficulté de mise en place de ce protocole tout en permettant l'épanouissement des élèves et le bien-être au travail des personnels. Mme Le Luyer précise que les écoles primaires autorisent le prêt de jeux pour la journée complète.

M. Moreau conclut cet échange en ouvrant la porte à un projet autour de « la grande respiration de la pause méridienne » afin de créer des espaces sociaux autorisant un vrai temps de repos. Il précise que le protocole du premier degré est moins strict sur certains points que celui du second degré. M. Thévenet ajoute que, dans les emplois du temps expérimentaux des 18 et 19 mai, la pause méridienne est réduite mais qu'il y a plus de pauses le reste de la journée.

d. Intégration du protocole sanitaire au règlement intérieur

M. Moreau propose que le protocole sanitaire figure en annexe du règlement intérieur pour que le protocole sanitaire puisse avoir une valeur législative dans et aux abords de l'établissement. De ce fait, en cas d'infraction volontaire et répétée, des rappels au règlement, des sanctions, voire des mesures d'éloignement dans les cas de mise en danger pourraient être mises en place.

Votants : POUR : 5 CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 6

4- Questions diverses.

Ajout du message de Mme Delage, reçu par courriel suite à des problèmes de connexion au cours de la séance :

Mme Delage est rassurée que les masques soient fournis par le collège en espérant que le stock soit suffisant. Pour la pause méridienne, elle n'a pas bien compris de quelle façon ce temps peut être organisé pour rendre le protocole plus supportable. Pour le ballon, les joueurs de foot ont le droit d'interagir en respectant la distanciation surtout qu'il ne faut qu'un ballon (facile à désinfecter finalement). Elle vote pour à tous les points car ce n'est pas facile à organiser et l'ajustement se fera certainement dans l'application des protocoles.

Elle tient à féliciter tous les personnels pour leur implication et motivation malgré les contraintes pas toujours compréhensibles et souhaite tout le courage possible aux professeurs pour gérer l'accueil des élèves au sein de l'établissement et en même temps la gestion de ceux restés à la maison via PRONOTE.

.-.-.-.-.-

M. Moreau remercie la mobilisation des personnels à tous les niveaux et est impressionné par l'équipe et les compétences des personnels. Il indique qu'une prochaine séance extraordinaire du Conseil d'Administration aura lieu courant juin pour rendre compte aux administratrices et aux administrateurs de la réouverture du collège.

.-.-.-.-.-

Fin de séance à 19h36.

La secrétaire de séance,
Marie AUCLAIR

Le Principal,
Nicolas Olivier MOREAU